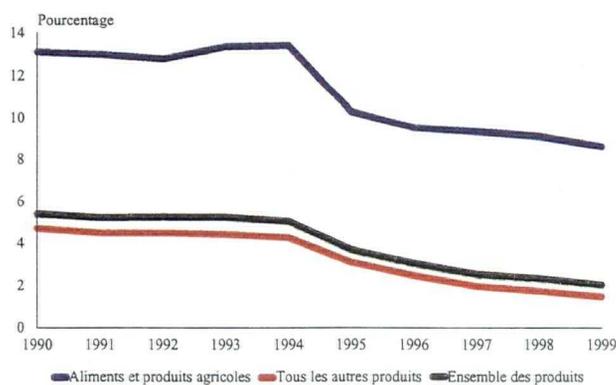


De façon générale, toutefois, les droits tarifaires pondérés en fonction du commerce appliqués par le Canada aux importations de produits en provenance de l'UE sont inférieurs aux droits tarifaires correspondants appliqués par les Européens aux exportations canadiennes (voir le tableau D-11 dans l'appendice où sont décrites les données). Il y a quelques exceptions, notamment les chaussures, les textiles, les produits manufacturés divers et les pierres et métaux précieux et semi-précieux. Les droits tarifaires canadiens et européens appliqués aux aliments et boissons transformés sont à peu près équivalents, après pondération en fonction des échanges commerciaux.

Environ 48 p. 100 des importations de produits industriels provenant de l'UE entrent au Canada en franchise. Une autre tranche de 15 p. 100 entre à un taux tarifaire inférieur à 5 p. 100. Une tranche supplémentaire de 25 p. 100 des importations industrielles entre à des taux tarifaires variant entre 5 et 10 p. 100. Le reste, soit 10 p. 100, est assujéti à des droit tarifaires variant entre 10 et 25 p. 100. Il n'y a pas eu d'importations industrielles en provenance de l'UE assujétiées à un droit tarifaire effectif supérieur à 25 p. 100.

Les importations canadiennes de produits agroalimentaires et agricoles provenant de l'UE représentent environ 7 p. 100 de toutes les importations originaires de cette région. Les droits de douane perçus ont été négligeables dans de nombreux sous-secteurs de l'agriculture, sauf pour les droits tarifaires déjà mentionnés sur les aliments et boissons transformés, qui atteignent 12,5 p. 100 après pondération en fonction des échanges commerciaux. Dans l'ensemble, les droits tarifaires canadiens qui s'appliquent aux importations provenant de l'UE ont diminué de plus de 60 p. 100 durant la période 1990-1999, après pondération en fonction des échanges commerciaux (figure 8).

FIGURE 8
DROITS TARIFAIRES CANADIENS SUR LES IMPORTATIONS DE L'UE
(PONDÉRÉS EN FONCTION DES ÉCHANGES)



Source : Statistique Canada